



Communiqué

Aux populations locales, aux médias, aux 38 communes concernées par le projet de méthanisation sur Le Chay et son programme d'épandage.



Chers Amis, Chers Villageois,

Dans le cadre du projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur Le Chay, nous vous informons qu'une réunion publique est prévue le

mardi 12 novembre de 17h à 21h à la mairie de Le Chay

Ce type d'installation mérite toute notre attention car il ne sera pas sans conséquence sur notre qualité de vie et notre environnement. C'est pourquoi nous vous invitons à vous rendre à cette première réunion pour vous exprimer face aux porteurs du projets, faire part de vos inquiétudes, et recueillir le maximum d'informations pour vous forger votre idée.

- **Pour vous informer au préalable sur les principales problématiques et inquiétudes d'actualité liées à la méthanisation**, vous pouvez consulter :

A. L'auditions du CNVM et du CNSM par la commission d'enquête parlementaire le 23 juin 2019.

Interventions très instructives des 2 associations (Collectif National Vigilance Méthanisation et Collectif Scientifique National Méthanisation raisonnée).

http://videos.assemblee-nationale.fr/video.7843960_5d0b2d2fcdf49.impact-des---energies-renouvelables--auditions-diverses-20-juin-2019

Et/ou son compte-rendu : <http://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/cr-cetransene/18-19/c1819046.pdf>

B. L'enquête en 3 parties de Reporterre :

1 : Méthanisation : un digestat bien indigeste pour les sols et les eaux : <https://reporterre.net/methanisation-un-digestat-bien-indigeste-pour-les-sols-et-les-eaux>

2 : La méthanisation, l'usine à gaz qui séduit les gros agriculteurs : <https://reporterre.net/la-methanisation-l-usine-a-gaz-qui-seduit-les-gros-agriculteurs>

3 : La méthanisation risque d'accélérer la concentration des fermes : <https://reporterre.net/La-methanisation-risque-d-acceler-er-la-concentration-des-fermes>

- **Concernant le projet sur Le Chay en particulier, nos principales questions et inquiétudes sont les suivantes :**

- Qu'en est-il des risques d'explosion et quels impacts ? Qui pourrait s'engager sur une absence de risques ? Agri Seudre ? La préfecture ? Le Chay ?

- Comment valider l'absence d'impacts négatifs sur l'environnement quand il n'y a pas eu d'étude environnementale du projet ?

- Quelles retombées positives pour la commune ? Quels impacts sur le tourisme ?

- **Que penser :**

1. De l'impact sur les eaux de la nappe phréatique et de la Seudre (implantation en zone de répartition des eaux et en zone inondable). Quid du petit cours d'eau qui longe le terrain de l'usine, et qui s'écoule dans le **Bertus**, qui lui-même se déverse dans la Seudre dans le centre de Saujon ? Quels risques pour le label AOC des ostréiculteurs et pour le forage certifié des thermes de Saujon ?
2. Du fait que la commission locale de l'eau SAGE SEUDRE, n'a pas été saisie ?

3. De l'impact de 17,000 Tonnes par an de digestat pour 180 Hectares sur la biodiversité des sols ?
4. De l'impact sur le prix de l'immobilier ? Les habitants sont-ils pris en otages ?

5. De l'entretien des routes ? (accotements de la D117 non stabilisés, fossés de chaque côté)
6. Quelle protection contre la foudre ?
7. De l'appauvrissement en carbone des sols ? Risque de destruction de la micro faune (bactéries, champignons..) et de la macro faune (vers de terre) qui, nous le savons « digèrent » et permettent aux plantes d'absorber, et protègent les nappes phréatiques..
8. Des fuites sur les méthaniseurs?
9. Des multiples témoignages de riverains d'unités de méthanisations existante qui se plaignent d'odeurs très gênantes malgré les promesses qu'il n'y en aurait pas ?
10. Des risques d'accident dans cette grande ligne droite D117 avec des tracteurs et camion sortant de l'usine ?
11. Est-ce « écolo » que des camions et tracteurs fassent jusqu'à 35 km de distance pour livrer le digestat (Brouage)? Ou jusqu'à 25 km pour récupérer les matières fécales (La Palmyre) ?
12. Pourquoi ne pas multiplier l'installation de micro-unités sur le territoire plutôt que de centraliser les risques et nuisances en un même lieu ?

Recommandations des associations auditionnées sous serment par la commission d'enquête :

- a. Imposer une période longue de méthanisation (140 jours)
- b. Contrôler la qualité des intrants (risque de business)
- c. Transition énergétique avec la population, pas contre. Besoin d'acceptation sociale.
- d. Les installations de petite taille, à la ferme, ne posent pas de problèmes.

Alertes des associations auditionnées sous serment par la commission d'enquête :

1. Politique d'auto surveillance, l'entreprise va se contrôler elle-même,
2. Risques de contamination par « Coliforme », bactéries, virus, parasites,
3. Risque de dégagement sulfure d'hydrogène, NOX,(comme les micro particules des véhicules diesel..)
4. Usure rapide des méthaniseurs
5. Au-delà de 4 % de fuite le bénéfice environnemental est perdu,
6. Méthane = CO² x 25 (effet de serre)!
7. Record de méthane dans l'atmosphère terrestre depuis 800.000 ans,
8. L'allègement de la réglementation créé un déséquilibre entre riverains et entreprises,
9. Appauvrissement des sols en carbone,
10. Bilan carbone mitigé : c'est un nouveau carbone qui est rejeté dans l'atmosphère, il était fixé dans la nature,

« C'est la politique de la France il va falloir vous habituer »

Autres questions :

1. Y a-t-il un bio-filtre pour les odeurs ?
2. Quelle est la durée de macération ?
3. Où sont les comptes rendus des conseils municipaux de Le CHAY pour ce projet ?
4. Qu'en est-il de la viabilisation du terrain ?
5. Y-a-t-il une borne incendie ? (SDIS)

NOUS CONTACTER, NOUS REJOINDRE

- Le collectif NoMéthane donne naissance à une association loi 1901 afin d'être plus efficace, et s'affilie au CNVM (Collectif National Vigilance Méthanisation), dont elle partage les inquiétudes.

Courriel : nomethane@orange.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/pg/Collectif-NoMéthane-contre-le-projet-dunité-de-méthanisation-pour-LE-CHAY-115348709874338>

Signer la Pétition : <https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/contre-unite-methanisation-chay-impact-environnemental/75055>